

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016**

Convocation le 7 mars 2016

*L'an deux mille seize, le quatorze mars à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Rémy Soullignac, Fabrice Redoules, Frédérique Boret, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**CONVENTION DE DÉBROUSSAILLAGE**

Monsieur Le Maire rappelle la compétence optionnelle en matière de voirie, transférée à la Communauté de communes, pour les voies définies d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les voies classées dans le domaine communal. Il rappelle que l'entretien de la voirie comprend les accessoires indissociables de la voirie du type accotements et talus et que, de ce fait, les travaux de débroussaillage sur les voies classées relèvent de la Communauté. Il rappelle également que la commune a souhaité conserver son matériel et son personnel affectés à la voirie, dans la mesure où l'entretien des voies et espaces non classés relève toujours des communes.

De ce fait, conformément à l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi RCT du 16 décembre 2010, il convient de conclure une convention avec la Communauté de communes pour la mise à disposition de personnel et de matériel, après consultation du CTP.

Monsieur Le Maire donne connaissance du projet de convention fixant les modalités de ces interventions : objet, rémunération et conditions financières, conformément à l'article D5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par décret 2011-515 du 10 mai 2011.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions pour le débroussaillage avec la Communauté de communes de Cazals-Salviac;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant ainsi que le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

POUR: 11

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**Les Arques, le 14 mars 2016  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 16/03/2016

Le Maire,  
Jérôme Bonafous